

Délégation Territoriale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par : Elisabeth JAULIN
Courriel : elisabeth.jaulin@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 70 84
Télécopie : 01 41 60 70 54

Réf :
PJ :

Date : 04 mars 2015
Objet : préparation de la CT du 11.03.2015

Relevé de décisions du Bureau de la conférence de territoire du 04 mars 2015 Lieu : DT 93 ARS

Présents : Membres du bureau :
Dr GOMBEAUD, URPS
Dr SALA, représentant de l'ordre des médecins
Mr BOUIS, représentant des usagers au titre des associations agréées
Mme OLLIVET, représentante des usagers au titre des associations agréées
Mr CORROY, représentant des associations (PH)
Mme SOULIE, représentante des usagers au titre des associations de PH

Membres de la CT :
Pr PISSARRO

DT ARS :
Mr Jean-Philippe HORREARD
Dr Agnès MALET-LONGCOTE

Excusés : Mr LAPORTE
Mme DERMER
Mr COTENTIN
Dr CHARESTAN

Ordre du jour prévisionnel :

- Présentation CLS2 de la Courneuve
- Présentation CLS2 de St Denis
- L'EIS transports Plaines Communes, présentée par Madame Anne Laporte (ARS)

Les membres du bureau s'expriment sur la présentation des 2 CLS, tant sur leurs progressions que sur les difficultés rencontrées.

Dr GOMBEAUD précise que l'objectif de ces nouveaux contrats est avant tout la coordination, d'établir des diagnostics et de proposer des solutions. On constate une diversité des sujets et une

progression par rapport aux premiers contrats. Il y a une volonté de faire participer au maximum la population. Néanmoins le département est en difficulté. La masse de problèmes l'emporte sur les solutions. Bien que des contacts soient établis au niveau de la population, on perçoit mal de quelle manière vont bouger les choses.

Mme SOULIE apporte un témoignage concret qui illustre le propos. La création d'un guide « spécial handicap accessibilité » sur la ville de St Denis, qui a circulé au sein des associations susceptibles d'être intéressées pour participer aux groupes de travail. C'est la première fois que les « usagers handicapés » principaux intéressés, ont été sollicités pour participer à des délibérations.

Mme OLLIVET revient sur l'hôpital de St Denis et s'interroge sur le lien qu'il peut y avoir entre la ville et l'hôpital et inversement.

Mr HORREARD précise qu'il existe un potentiel entre la ville et l'hôpital. La problématique se situe au niveau des admissions aux urgences. Il existe une difficulté de flux entrants difficiles à gérer, auxquels il faut apporter des réponses proposées soit par la ville ou d'autres structures.

Dr MALET LONGCOTE ajoute qu'il n'y a pas de solutions miracles, la réponse des CLS sur l'offre de soins est difficile. L'idée est de repérer les besoins spécifiques et essayer d'engager des actions encore plus précises.

Dr GOMBEAUD rappelle que la santé doit intervenir dans tous les débats. Il y a une volonté de mettre des éléments positifs dans ces CLS.

Pr PISSARRO s'interroge sur la manière dont les différentes actions vont diminuer ou augmenter les inégalités. Globalement, seule une partie de la population profite du système, et souvent ce ne sont pas ceux qui en ont le plus besoins. Il faut par conséquent être vigilant.

Mme SOULIE ajoute que l'on crée des castes dans l'inégalité et que l'égalité c'est l'accès !

Dr MALET LONGCOTE rappelle que les nouveaux modes d'informations excluent toute une catégorie de populations. On s'interroge sur la répartition de financement, sur le soutien d'associations locales qui montent des dossiers de prévention et de promotion de la santé. Chaque territoire présente plusieurs niveaux, reste à savoir s'il faut continuer à soutenir financièrement les associations ou les territoires municipaux qui ont les moyens d'intervenir, ou aider les moins armés.

Elle précise que des élus à la santé de la Courneuve et de St Denis seront présents. Les CLS seront présentées l'une après l'autre, avec un focus sur certaines actions, et se solderont par une discussion globale.

Pr PISSARRO aborde le problème des consultations en PMI, notamment les personnes qui ne viennent pas pour diverses raisons. La PMI a un rôle de protection de l'enfance sur l'ensemble du département. Or, les personnes qui ne viennent pas ne sont pas protégées et la PMI ne s'en préoccupe pas.

Mme OLLIVET ajoute que c'est un problème de communication de l'information. Beaucoup de personnes ignorent l'existence de certains systèmes.

Mme SOULIE aborde le problème de l'inquiétude et de l'incompréhension de certaines personnes qui préfèrent ne pas bénéficier de certaines aides ou fréquenter telle ou telle structure de peur de se voir retirer leurs enfants.

Pr PISSARRO ajoute que face à ces problèmes, on voit apparaître un système de solidarité de voisinage. C'est au rôle des villes de développer ces systèmes.

Dr GOMBEAUD précise qu'il faut interpeler les élus sur cet aspect. Il s'interroge sur les éventuelles évaluations dans ces CLS.

Dr MALET LONGCOTE ajoute qu'elles sont faites chaque année. A la fin de chaque fiche action, il y a un certains nombres d'indicateurs d'évaluation réalisés par les promoteurs. L'évaluation globale « processus et impact » aura lieu fin 2017 en lien avec l'évaluation PRS et ne sera pas réalisée par les promoteurs locaux.

Précédemment sur l'année 2004, Paris XIII a finalisé une évaluation d'impact de CLS1.

Dr GOMBEAUD ajoute que les CLS de la Courneuve et de St Denis devront être présentés chacun pendant une vingtaine de minutes, suivis d'autant pour les débats.

En dernière partie, Mme Anne Laporte abordera pendant également une vingtaine de minutes l'EIS transports Plaine Commune, suivis des échanges. Le secrétariat de la DT devra prévenir l'intéressée en ce sens.

Dr MALET LONGCOTE précise que sur l'EIS transports la synthèse a été facile à lire. Des projets restent à réaliser. Quand on analyse les recommandations et ce qui a été expertisé, l'intérêt est que l'on peut basculer sur un impact positif et négatif, ce qui permet de l'objectiver. Une évaluation sera réalisée concernant la réalisation des recommandations.

Dr GOMBEAUD rappelle les sujets à aborder aux prochaines plénières :

CT du 15 avril :

- La future loi de santé. L'objectif est de la présenter telle qu'elle sera proposée, et de connaître le sentiment des personnes sur le sujet.
- La question de la psychiatrie, notamment l'URC (Unité Recherche Clinique)

Mme SOULIE propose de préparer et de présentation pour la plénière d'avril, l'accessibilité en Seine-Saint-Denis.

Mr HORREARD ajoute que l'ARS, le conseil général et la CPAM ont mis en place un comité départemental de prévention, qui est une instance technique de concertations entre les différents financeurs en charge des politiques de prévention santé. Il propose d'en informer la conférence de territoire et de l'associer à travers les différents thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Ce comité se réunira pour la première fois le 25 mars.

Dr GOMBEAUD ajoute que cette proposition pourrait être inscrite pour la plénière de mai.

Pr PISSARRO rappelle que la santé et le travail, comme la santé au travail sont des problèmes qui touchent de près la population et doivent être abordés dans les CLS.

Il propose de préparer dans la liste des thèmes, la périnatalité et la santé des jeunes. Il souhaite savoir de quelle façon aborder le sujet, et qu'un appel au volontariat soit fait à la plénière de mars.

Enfin, après avoir été élu pour représenter la CT au sein de la CRSA, il souhaite connaître les éléments à faire remonter à la prochaine réunion de la conférence régionale.

Dr GOMBEAUD définit les dates de bureau et plénière pour le mois de juin :

- Bureau le mercredi 10 juin (12h/14h)
- Plénière le mercredi 17 juin (14h/17h)

La séance est close.

Le secrétariat de la conférence